

DES REVENDICATIONS RESPONSABLES !



Le 4 février, dans un contexte sanitaire toujours contraignant, une réunion avec la DRH ARF portant sur les éléments économiques et sociaux a permis de constater l'amélioration des résultats de l'Entreprise et l'accélération du projet Auchan 2022. Points par ailleurs confirmés par les nouveaux dirigeants et une feuille de route offensive ! C'est donc confiant et résolu que ce 18 février, en bilatérale, la **délégation CFTC** exprime alors vos attentes : celles-ci sont d'abord communes aux entreprises qui constituent ARF puis certaines de ces attentes sont plus fortes pour certaines entreprises dont des négociations sont restées en plan (statut social exploitation) sur leurs avancées sociales.

LA CFTC ARF REVENDIQUE !



- **Une amélioration immédiate du pouvoir d'achat de chacun par :**
 - la revalorisation des salaires réels (prenant en compte le rattrapage des années précédentes et la hausse du SMIC) : **+ 2,5% d'augmentation !**
 - des grilles de salaires basées sur un professionnalisme mieux reconnu, harmonisées pour les mêmes métiers existants dans ARF et corrigeant le tassement des niveaux
 - la mise en place d'une variable individuelle pour tous, dès les 1ers niveaux et pour tous les échelons, aux enjeux alignés sur ceux de l'encadrement
 - une RVE (AM et cadres) revalorisée et redéfinie paritairement
 - une enveloppe « égalité professionnelle » dédiée au rééquilibrage des laissés(e)s pour compte
- **Un accord PP** dans toutes les sociétés et son évolution avec Auchan 2022 multi formats et de partage de la valeur dans une même ZDV de l'exploitation
- **L'extension de l'accord « astreintes ARS/ARA »** à tous les salariés ARF concernés
- **L'harmonisation de l'indemnité de départ en retraite** sur l'accord mieux disant actuel
- **L'ouverture « d'états généraux » de la GDI** : pour l'exploitation avec une attente particulièrement urgente pour la branche Supermarché qui n'est pas sur un même concept, pour la branche Hypermarché et l'accès fermé aux échelons A et B, aussi pour les métiers de l'Ultra Proxi et d'AECF sans possibilité d'accès, mais aussi pour ARL ou ARS/ARA dans la construction des critères, et **l'engagement de la Direction** d'une meilleure reconnaissance professionnelle par de nouvelles pesées de classification des métiers
- **Une ristourne sur achats** pour tous, toute l'année, de 15%
- Des mesures **d'aides à la mobilité** vélo et une carte carburant reconduite
- **Une solution repas pour tous**, restaurants d'entreprises ou tickets restaurant
- Une **journée de congé supplémentaire d'ancienneté** (après 15 années)
- **La revalorisation** et l'uniformisation de la prime de médaille du travail pour tous
- Une journée de solidarité gérée plus simplement et à l'identique pour tous
- **L'augmentation** des budgets ASC des CSE

En complément de ces demandes, la **CFTC ARF** rappelle à la Direction l'urgence d'une **Prime « travail à distance »** (imposé depuis 1 an sans aucune contrepartie des frais engagés par les salariés) et l'ouverture de la **renégociation de l'accord télétravail**. Il est aussi ré exprimé la nécessité d'une QVT partagée, d'un projet **d'accord GPEC** bientôt engagé intégrant des mesures sur l'emploi des seniors, d'un **accord global ARF renégocié sur la mutuelle, la Prévoyance et le PERCO**. Les NAO sont maintenant engagées, la balle est dans le camp de la DRH.